

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT du Val

COMMUNE de SOLLIES-PONT

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Modification n° 3

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Modification n° 3 du PLU

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n°        en date du 6 septembre 2024 de

M. le Maire de : SOLLIES-PONT

M. le Préfet de :       

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M BAILLY Henri Philippe qualité Commissaire enquêteur  
M        qualité         
M        qualité         
M        qualité         
Membres suppléants : M        qualité         
M        qualité         
M        qualité       

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 30 septembre 2024 au 30 octobre 2024

les        de        à        et de        à         
les        de        à        et de        à         
les        de        à        et de        à       

Siège de l'enquête : Mairie de Sollies Pont

Autres lieux de consultation du dossier : Centre technique municipal

## Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Sollies Pont 1 RUE DE LA REPUBLIQUE 83210 SOLLIES PONT

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Centre technique Municipal

ALLEE DE LA GREFFIERE 83210 SOLLIES-PONT

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 et de        à         
les Vendredi 11 octobre 2024 de 13h30 à 17h00 et de        à         
les Mardi 23 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 et de        à         
les Mardi 30 octobre 2024 de 13h30 à 17h00 et de        à         
les        de        à        et de        à         
les        de        à        et de        à       

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

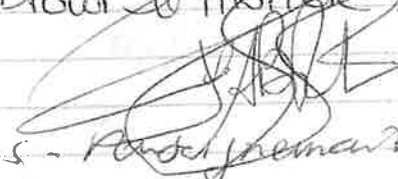
Les 30 sept 2024 de 9 heures 00 à 12 heures 00 MLM

Observations de M<sup>me</sup>

VALEZ Martine et Frédéric  
210 Montée des Fiès  
Sallies-Pont

(R01) habitant la parcelle A 3016 desservie par un biais de droit de passage à partir de la montée des Fiès. Nous sommes concernés par la modification du zonage sur le secteur des Anduès. Nous nous interrogeons sur la préservation de notre droit de passage ainsi que sur la densification de cette zone. Nous avons vu les problèmes occasionnés sur la zone UC (problèmes de circulation, parkings et conflits de voisinage) et nous espérons que cela sera pris en compte pour ce futur aménagement. Cela pour le bien-être de tout le monde.

En vous remerciant  
Bien cordialement



(R02) Roger A. Beugnot 275, ch. de Cucens - Paris prenant sur les évolutions de la zone MLM

Clôture de la permanence du 30 sept. à 12h 10 MLM

1<sup>er</sup> Octobre 2024 - ouverture de la 2<sup>ème</sup> permanence à 13h 10 MLM

(R03) Réception sur rendez-vous pris de M<sup>me</sup> TANGOUX, VIGO et DUBOIS représentant le lotissement à proximité du secteur NS-06 venus faire part de leurs inquiétudes sur le changement de zonage de ce secteur NS-06 (UC vers UC). Un courrier devra préciser leurs inquiétudes et propositions en approuvant.  
Clôture de la permanence du 1<sup>er</sup> oct. à 17h 35 MLM

MLM

23 octobre 2024. Ouverture de la Zone permanence  
à 9h00 Phy

Requis les personnes ci-après (9)

(R04) A. CASAMAYOU J.-L. 12 av. Félix Gras (maison donne sur  
montée de Fies) qui s'inquiète de la densification de la  
zone MS-06 (densification de la circulation, nuisances sonores  
& acoustiques, nuisances visuelles).

(R05) M. DI NAGGIO et Mme Lu. Ferraresi 151 bis rue de la  
République. Parcelles 130 AO 189 et 190 en zone  
inondable mais avec un risque relatif compte tenu  
des critères pris en compte lors de la construction  
de la maison en 1982. Ils estiment que ce risque  
relatif devrait être pris en compte dans le PPR  
et leur permettant d'envisager de valoriser la  
construction. Invitation à prendre rdv avec le service urbanisme

(R06) M. PASCHI et M. PAGANI (au vu de courrier RAB  
du 27/09/2024 qui ont souhaité présenter leur  
courrier et le commenter. Invitation à prendre rdv avec le  
service urbanisme

M. DUBOIS et V160 représentants l'ASL de Andaux  
M. ROUX SCI Campas propriétaire des lots situés  
(R07) en aval du lotissement de Andaux et propriétaire de  
deux lots en amont  
Cet entretien fait suite à celui Octobre 2024  
sur la modification du zonage de Andaux (MS-06)  
Remise d'un projet de courrier à finaliser qui  
sera transmis officiellement. L'ASL s'oppose en  
substance à céder un droit de passage sur la partie  
de la montée des Cureuils qui lui appartient.  
Il en est de même de Nadine ROUX pour la partie  
du terrain qui appartient à la SCI.

(R08) A. BONIN - Toulon Transports. Zone de la Poubas  
(parcelles 79 et 82 et 142 en zone AU) souhaitent  
avoir les changements apportés par la modification n°3  
du PLU aux parcelles qu'il détiennent

Cloture de la permanence de 23 oct. à 12h 20 Phy

Le 30 octobre 2024 - Ouverture de la 4<sup>ème</sup> séance  
de permanence à 13h20

(R09) VIDAL Jean Marc 7 Avenue Louis Hugues N° 111  
Problème d'inondation déjà existant venant et fluison  
Plusieurs interventions sans de Pompier. Projet une forte  
inquiétude N° 06. Avec la densification et de logements  
Prendre des Mesures efficace Pour les Eaux de Pluie

(R10) M<sup>re</sup> LEGRAND DANIEL 8 avenue Louis Hugues 83210  
Sollis-Pont N° 112

Je souhaiterai vous soumettre cette question comme  
mon voisin M<sup>re</sup> Vidal Jean Marc à propos du risque actuel  
d'inondation venant que lors des pluies fortes une abondance  
d'eau qui passe en souterrain dans nos lots pour être évacuée  
Parquoi ne pas envisager une route de circulation  
à 1 sens pour la montée des Escaliers et la descente  
des Fiés ? Cette route la construire un peu plus  
haut que le projet actuel voisinage de notre lot  
et de un certains nombre d'autres lots proche de  
nos murs d'enceintes (clotures) évitant ainsi  
les nuisances bruits par la circulation  
Cette modification faisant disparaître un  
magnifique olivier 2 troncs de centaines d'années !  
Pour cette modification je m'oppose à ce projet  
actuel une concertation publique serait meilleure  
entre toutes les parties, j'attends une invitation  
Yg

Reçu les personnes ci-après (9) :

M GOWIN & M ROUX accompagnés de A PIRON  
(expert foncier)

(R11) Demande de renseignements et les évolutions des  
zones VEA AU approuvées par le prop<sup>re</sup> de mod. n° 3  
du PLU

A. LEPINAY, auteur de l'observation, de 28 oct. 2024  
15, av. Charles Oun Biaux (lotissement N° 06)

(R12) J'invoque A. LEPINAY, après échange sur le changement de  
zone de ANDES à compléter son mail de ma

HAB



inquiétudes, oppositions.

M. BEGINNAY regrette le manque de concertation dans l'élaboration de ce projet.

R13 M. SCHWAN, impasse du Terrain demandant s'il est possible de prolonger l'ER 21 vers la ZA

R14 M. CHARLEUX, propriétaire d'un terrain sur zone N et sur zone U.C.C. souhaite connaître les possibilités de construire. Se l'incite à s'entendre avec la mairie urbanisme.

R15 M. ROUX (SCI Campus), rencontré le 23 oct 2014 vient remettre un courrier formalisant ses inquiétudes, propositions, oppositions. Le courrier est enregistré.

~~M. BEGRAND, Av. des Deux Nages, parcelle 119, laisse une observation sur registre après échange sur le projet de changement de zonage des APPVS et l'aménagement de la AS-06. Ph. L.~~

R16 M. BALDOVINI demande des renseignements sur la nature de la modification No 3 du PLU

Clôture de la permanence du 30 octobre à 17h 10.  
(26 personnes reçues au cours de 4 permanences) Ph. L.

## Annexe a PV de clôture

- x Courrier (RAR) de Mme PESCHI du 27/09/2024  
(102)
- x Courrier (dépot cin) de SCICANUS (Mme ROUX) du 29/10/2024  
(102)
- x Mail de N. ARNAUD du 02/10/2024  
(101)
- x Mail de N. Mme IMPINNA du 07/10/2024  
(102)
- x Mail de N. Mme PRASSERAND du 09/10/2024  
(103)
- x Mail (anonyme) du 11/10/2024  
(104)
- x Mail de Mme GIORGINI du 16/10/2024  
(105)
- x Mail de ASL les jardins des Andues du 24/10/2024  
(106)
- x Mail de N. BORG du 25/10/2024  
(107)
- x Mail de N. LEPINAY du 28/10/2024 (complète par mail  
du 30/10/2024)  
(108)
- x Mail de N. Mme TRICQUET du 29/10/2024  
(109)
- x Mail de Mme LEBOULEUX (collat.) du 29/10/2024  
(110)
- x Mail de N. LEPINAY du 30/10/2024 (complète mail du 28/10/2024)  
(111)

En pièces jointes le 2 courriers et les 11 mails

Phy

Le SOLLES. POWI <sup>et</sup> à 17h45 heures  
30 octobre 2024

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), BAILLY Henri-Philippe, commissaire enquêteur déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs,  
du 30 septembre 2024 au 30 octobre 2024  
de lundi 8 heures 30 à 12h et de 13h30 à heures 17h00 et  
au vendredi heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Les observations ont été consignées au registre

par 3 personnes (pages n° 2 à 5)  
Les autres personnes rencontrées par le commissaire enquêteur (23) n'ont pas pu être observées sur le registre. Une synthèse de ces rencontres (13 observations) ont porté sur le registre par le commissaire enquêteur.  
En outre, j'ai reçu 13 mails, lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

- 1 lettre en date du g. annexes (2 communications - Mmails) liste détaillée + pièces jointes
- 2 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_
- 3 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_
- 4 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_
- 5 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_
- 6 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

signature





